

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté la résolution numéro 2018-12-231 fixant le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019. Ainsi, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 seront tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 14 janvier
Lundi 4 février
Lundi 5 août
Lundi 4 mars
Lundi 1er avril
Lundi 6 mai
Lundi 3 juin

Mardi 2 juillet
Lundi 5 août
Mardi 3 septembre
Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre
Lundi 2 décembre

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 décembre 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier